

<https://cii.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article25>



# Se rendre utile

- Partir à l'étranger, pour quoi faire ? -

Publication date: mardi 22 juin 2021

---

Copyright © Centre d'Information Internationale - Tous droits réservés

---

A l'international, le terme couramment employé pour qualifier les personnes qui veulent se rendre utiles est "**volunteers**" (volontaires) mais il correspond à des réalités très variées (le bénévolat, en particulier, se dit également "volunteering" en anglais).

Il existe des volontariats à l'international qui sont dotés d'un **cadre légal** : le volontaire bénéficie d'un statut qui s'accompagne d'une indemnité, d'une protection sociale et il est suivi tout au long de sa mission :

	Engagement de Service Civique	Volontariat du Corps Européen de Solidarité	Volontariat de Solidarité Internationale
<b>Caractéristiques</b>			
âge	16-25 ans	18-30 ans	+ de 18 ans
durée,	6 à 12 mois	2 à 12 mois	12 mois à 6 ans
diplôme ou expérience professionnelle	pas de prérequis de diplôme  cadre légal	pas de prérequis de diplôme  cadre légal	des qualifications spécifiques peuvent être exigées  cadre légal
<b>Organismes accrédités /agrés</b>	Agence du Service Civique	Portail européen de la jeunesse	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
<b>Offres de missions</b>	Agence du Service Civique ; OFAJ (volontariat franco-allemand)	Portail européen de la jeunesse	contacter les associations agréées
<b>Statistiques</b>	2021	2019	2021

D'autres volontariats existent que l'on peut retrouver dans le document "**A chacun son volontariat**" rédigé par **France Volontaires** sur le site duquel il y a également un **quizz** ainsi que de nombreux **témoignages** (+ d'informations sur le **VIE-VIA** dans la rubrique "[Vivre une expérience professionnelle](#)").

Parmi ceux-ci, les **chantiers internationaux**, d'une durée de 2 à 3 semaines et généralement accessibles à partir de 15 ans, peuvent être une expérience de mobilité intéressante, en particulier pour ceux qui ne sont jamais partis.

Un grand nombre d'organismes proposent des missions de volontariat à l'étranger parmi lesquels on trouve :  
 – **des associations** qui peuvent être **agréées** notamment par le ministère de la jeunesse / **affiliées à un réseau** (par le biais de la signature d'une charte) national tel que Cotravail ou international comme International Voluntary Service / **labellisées** au niveau européen par exemple ;  
 – mais aussi **des ONG** ou encore **des entreprises**.

Dans la mesure où **ces différents organismes ne sont pas tous soumis aux mêmes obligations**, il est **indispensable de bien se renseigner en amont** sur l'organisme, sur le projet mais aussi sur les modalités et les conditions d'accueil.

France Volontaires appelle en particulier à la vigilance face au risque de volontourisme.

Le terme "volunteer" est également souvent utilisé pour désigner les personnes qui pratiquent l'**échange de service**. Mais dans ce cas, il s'agit de **bénéficier du gîte et du couvert en échange de services rendus**. Pour cela, il faut avoir plus de 18 ans et s'inscrire sur une **plateforme de mise en lien** : Wwoof (pour aider dans des fermes

biologiques), HelpX, Workaway, Helpstay.

Là encore, il est important de **convenir en amont avec l'hôte** du type de tâches à accomplir, du nombre d'heures hebdomadaires qui y sont consacrées mais aussi de prendre connaissance des conditions d'accueil (chambre seul/partagée, nombre de repas par jour). Enfin, l'échange de services étant assimilé à du travail dans certains pays, il est indispensable de bien se renseigner pour organiser son voyage dans le respect de la réglementation.